ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

carburants de synthèse

Question écrite n° 70857

Texte de la question

M. Édouard Courtial attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie et du développement durable sur l'opportunité de développer des carburants alternatifs au pétrole. Le cours du pétrole ne cesse d'enregistrer de nouveaux records. Ainsi, le baril de pétrole est évalué, en ce mois de juillet 2005, à 61,53 dollars. Il n'a jamais été aussi élevé. Il semblerait qu'il ne soit pas encore en mesure de diminuer, à brève échéance. Les carburants alternatifs ne se sont jamais véritablement développés, jusqu'à maintenant, en raison du coût élevé de leur fabrication. La hausse du prix du pétrole relativise aujourd'hui ce coût. Ainsi, il est envisageable qu'à moyen terme le baril du pétrole atteigne 100 dollars. Les carburants alternatifs en comparaison, deviendraient accessibles. Alors, il serait imaginable de produire, très prochainement et de manière importante, des moyens de transports plus écologiques et soucieux de préserver au mieux notre environnement. Il lui demande donc quelles mesures elle entend prendre pour favoriser l'essor prochain des carburants alternatifs.

Texte de la réponse

La ministre de l'écologie et du développement durable a pris connaissance, avec intérêt, de la question relative au développement des carburants alternatifs et notamment du gaz de pétrole liquéfié (GPL), du gaz naturel véhicule (GNV) et des biocarburants. L'utilisation de GPL est aujourd'hui encouragée par une aide à l'acquisition de véhicules GPL ou à l'équipement en seconde monte des véhicules essence et par une défiscalisation partielle du carburant. Il convient néanmoins de noter que, sur le plan environnemental, l'intérêt du GPL se révèle aujourd'hui atténué, notamment du fait de l'amélioration des performances des filières essence et diesel. Le développement des filières biocarburants est favorisé par des exonérations partielles de la taxe intérieure de consommation sur les produits pétroliers (TIPP) permettant de compenser le surcoût de production par rapport aux carburants classiques. Aussi, le Premier ministre avait-il annoncé le 7 septembre 2004 la construction de quatre usines d'une capacité annuelle de 200 000 tonnes chacune permettant de multiplier par trois les capacités de production de la France et d'atteindre une production de 1,2 million de tonnes de biocarburants par an en 2007. Cette mesure constituait une première étape dans le respect de l'objectif d'incorporation de 5,75 % de biocarburants en 2010, fixé par la directive européenne n° 2003/30/CE. Afin d'affirmer l'avance française dans ce domaine, le Premier ministre a annoncé le 1er septembre 2005 des objectifs encore plus ambitieux : l'objectif est désormais un taux d'incorporation de biocarburants de 5,75 % en 2008, de 7 % en 2010 et de 10 % en 2015. Pour atteindre cet objectif, un appel à candidature européen a été publié au Journal officiel des Communautés européennes le 25 novembre 2005. L'impact des biocarburants sur l'environnement fait néanmoins encore l'objet de débats, car les effets sont multiples, complexes et souvent contrastés. Il conviendra notamment de veiller au respect des bonnes pratiques agricoles, lors de la culture des matières premières et des normes d'émissions de polluants des véhicules, mais aussi à l'absence d'effet induit des émissions de polluants aujourd'hui non réglementés. Enfin, la filière GNV est encore peu développée en France, car seules les flottes captives dotées d'un poste de ravitaillement privé sont susceptibles d'acquérir des véhicules fonctionnant au GNV. Néanmoins, différents dispositifs fiscaux ont été mis en place pour soutenir le développement de cette filière dont un crédit d'impôt, une réduction partielle de la taxe intérieure sur les

consommations de gaz naturel (TICGN) et une exonération de la TICGN pour les exploitants de transports publics ou de bennes à ordures ménagères. Des opérations de démonstration sont par ailleurs financées par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

Données clés

Auteur : M. Édouard Courtial
Circonscription : Oise (7e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 70857
Rubrique : Énergie et carburants
Ministère interrogé : écologie
Ministère attributaire : écologie

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 26 juillet 2005, page 7258
Réponse publiée le : 25 avril 2006, page 4445